



6 juin 2014

## **Convention de partenariat entre l'Etat du Valais et la Clinique romande de réadaptation**

**(IVS).- Dans le but d'ancrer les cours de sport et prévention santé (SPS) pour tous les apprentis des écoles professionnelles du Valais, une convention de partenariat a été signée entre le Département de la formation et de la sécurité et la Clinique romande de réadaptation.**

Pour répondre aux exigences de la Loi sur la formation professionnelle et suite aux décisions du Conseil d'Etat du 20 décembre 2006 et du Grand Conseil du 14 décembre 2007 pour la construction d'infrastructures sportives pour les écoles professionnelles valaisannes, un concept pour l'organisation et la planification des cours de sport a été élaboré.

Baptisé « Sport et Prévention Santé » (SPS), le projet met l'accent sur un enseignement du sport spécifique à la formation professionnelle et orienté vers les différentes professions. Nous avons opté pour un enseignement de base plus ou moins identique à l'ensemble des apprentis et des modules spécifiques pour chaque famille de professions.

Pour les apprentis exerçant un métier physique ou faisant appel à des moyens de sécurité, il est par exemple profitable d'apprendre :

- des exercices d'échauffement avant les efforts physiques,
- des exercices préventifs de musculation du dos et des jambes,
- des exercices de développement de l'équilibre et les réflexes de s'assurer en permanence.

Pour le sport en formation professionnelle les objectifs suivants ont été posés :

- favoriser la diminution de l'absentéisme au travail grâce à une meilleure gestion du capital santé de chacun
- informer et sensibiliser les apprentis à l'importance du maintien et de l'amélioration de la condition physique globale,
- proposer des solutions et donner des conseils pour la pratique d'une activité physique utile sur le plan professionnel et personnel,
- investir dans le capital santé des jeunes et l'améliorer,
- intégrer une prestation complémentaire nécessaire durant leur formation professionnelle.



Pour que les professeurs de sport puissent s'adapter en permanence aux nouvelles contraintes liées aux différents métiers, l'Etat du Valais a fait appel à la SUVA, propriétaire de la clinique romande de réadaptation qui, au travers d'une convention signée aujourd'hui pourra apporter aux professeurs de sport :

- des conseils en lien avec le monde professionnel,
- des cours de formation continue orientés dans la prévention,
- la transmission des indicateurs pour orienter les besoins futurs,
- le partage de statistiques,
- des exemples d'interventions en entreprise,
- les communiqués de presse et publications.

Ce concept sport ainsi que la convention signée aujourd'hui avec la SUVA apporteront assurément une plus-value à la formation professionnelle, au monde du travail ainsi qu'à tous les jeunes valaisannes et valaisans effectuant un apprentissage.

**Personne de contact :**

**Claude Pottier, chef du Service de la formation professionnelle - 027 606 42 55**